



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33
2024-059

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : 6 Décembre 2024	L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le Douze Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 9 Décembre 2024	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Nombre de conseillers : En exercice : 14 Quorum : 8 Présents : 10 Pouvoirs : 2 Votants : 12	Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
	Madame DUQUESNE Laurence	X		
	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Madame FALEMPE Rosine		X	CAUDRELIER Philippe
	Monsieur CAUDRELIER Philippe	X		
	Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
	Madame TRIOLO Accursia	X		
Secrétaire de Séance : Accursia TRIOLO	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
	Monsieur ZBIMEN Nicolas		X	DUQUESNE Laurence
	Madame CARPEZA Élodie	X		
	Madame HALLANT Dany		X	
	Monsieur BONNET Guy	X		
Objet de la délibération : FREE MOBILE : Avenant au bail de Pantenne	Sens du Vote : Adoption			
	Votes Pour : 10		Votes Contre : 2	Abstention : 0

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 21 mars 2019 la commune a conclu une convention de bail avec FREE MOBILE pour l'implantation d'un pylône d'une hauteur de 35 mètres muni d'antennes et de faisceaux hertziens y compris leurs coffrets associés, leurs systèmes de réglages et de fixations, sis à l'étang Communal de VRED sur les parcelles cadastrée A714 à A719 d'une surface de 55.25 m².

Madame le Maire a été sollicitée par la société ONTOWER France, gestionnaire des équipements de FREE MOBILE pour établir un avenant à ce bail pour rehausser le pylône actuel pour l'implantation de nouvelles antennes relais. Cette réhausse sera de 8 mètres ce qui portera le pylône à 43 mètres.

Elle propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant au bail avec les services d'ONTOWER France.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant au bail avec les services d'ONTOWER France pour la réhausse du pylône pour l'implantation d'un relais support d'antennes supplémentaires sur le pylône situé sur les parcelles A714 à A719.
- Autorise Madame Le Maire à signer ledit avenant et, tous documents nécessaires à l'application de la présente décision du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

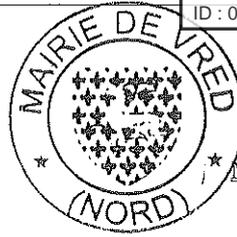
S²LO

ID : 059-215906298-20241212-2024_059-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

et. Triolo
Accursia TRIOLO



Le Maire,

M. Falempe
Marie-Françoise FALEMPE

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le **17 DEC. 2024** et de la publication
le **17 DEC. 2024** Le Maire,

M. Falempe
Marie-Françoise FALEMPE

